

**NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES  
DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DU MOIS D'AOÛT 2016**

*Dans le cadre de son mandat, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme à travers le territoire congolais et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités congolaises afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées par le BCNUDH, et sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.*

Durant le mois d'août 2016, le BCNUDH a documenté 393 violations des droits de l'homme sur le territoire de la RDC, ce qui représente une hausse par rapport au mois de juillet 2016 au cours duquel 383 violations avaient été enregistrées. Les provinces les plus touchées restent celles de l'est de la RDC avec 291 violations, à savoir les provinces du Nord-Kivu (175 violations), de l'Ituri (53 violations), du Sud-Kivu (22 violations), du Haut-Uélé (19 violations), du Bas-Uélé (14 violations) et de la Tshopo (huit violations). Les provinces de l'ouest du pays ont enregistré 102 violations des droits de l'homme. Les types de violations les plus rapportés au mois d'août 2016 sont les atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne (115 violations et 536 victimes), les atteintes au droit à l'intégrité physique (104 violations et 169 victimes), les atteintes au droit à la vie (75 violations et 155 victimes), dont 22 violations et 27 victimes d'exécutions sommaires et extra-judiciaires par des agents de l'État et les violations du droit à la propriété (67 violations).

Les agents étatiques (PNC, FARDC, ANR et autres autorités administratives ou judiciaires) ont été responsables, sur l'ensemble du territoire de la RDC, de 63% des violations des droits de l'homme enregistrées durant le mois d'août 2016, soit de 248 violations. Parmi les agents de l'État, les principaux auteurs des violations des droits de l'homme documentées au mois d'août 2016 par le BCNUDH sont, à l'instar du mois précédent, les agents de la PNC qui sont responsables de 117 violations des droits de l'homme, soit presque 30% du nombre total de violations des droits de l'homme enregistrées pour le mois en revue. Les militaires des FARDC sont, quant à eux, responsables de 106 violations, ce qui représente une hausse significative par rapport au mois de juillet 2016 (43 violations).

Au cours du mois d'août 2016, le BCNUDH a documenté 63 violations des droits de l'homme liées à la restriction de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire congolais. Ces violations des droits de l'homme ont été commises principalement dans la province du Nord-Kivu (25 violations), suivie par les provinces de Kinshasa (13 violations) et Haut-Katanga (11 violations). Les violations les plus rapportées sont les atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne (24 violations), suivies par les atteintes à la liberté de réunion pacifique (21 violations) et à la liberté d'opinion (huit violations). Il est important de noter également quatre cas de violations du droit à l'intégrité physique et trois cas de violations du droit à la vie. Les victimes desdites violations sont majoritairement des membres de partis politiques (137 victimes) et d'organisations de la société civile (14 victimes), ainsi que les professionnels des médias (deux victimes). Au total, 823 violations des droits

de l'homme en lien avec des restrictions de l'espace démocratique ont été documentées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, dont 563 violations pour 2016.

Au cours du mois d'août 2016, dans les territoires affectés par le conflit, au moins 145 violations ont été commises par les combattants de tous les groupes armés confondus, et causé la mort d'au moins 109 civils. Ce grand nombre de civils tués s'explique notamment par une attaque particulièrement meurtrière perpétrée par des présumés combattants des *Allied democratic forces* (ADF) et lors de laquelle 46 victimes ont été tuées. Parmi les groupes armés, ce sont les combattants des *Forces de résistance patriotique de l'Ituri* (FRPI) qui ont commis le plus grand nombre de violations documentées, à savoir 39 violations sur les 145 commises par les groupes armés (près de 27%). Quant aux agents de l'Etat, ils ont été responsables de 138 violations des droits de l'homme commises dans les territoires affectés par le conflit et de la mort d'au moins 27 civils. Parmi les agents de l'Etat, les militaires des FARDC ont commis le plus de violations des droits de l'homme dans les zones touchées par le conflit, soit 86 sur les 138 commises au total (plus de 62%).

Durant le mois d'août 2016, le BCNUDH a documenté 13 victimes adultes de violence sexuelle liée au conflit, ce qui constitue une baisse par rapport au mois précédent (19 victimes). Parmi les victimes, cinq femmes ont été violées par des militaires des FARDC, trois par des combattants Nyatura, deux par des combattants des FRPI et deux par des combattants des Raïa Mutomboki de la faction Mabala. A l'instar du mois précédent, les militaires des FARDC restent les auteurs du plus grand nombre de cas de viol sur femmes adultes dans les zones en conflit.

Le BCNUDH note avec satisfaction que selon les informations mises à sa disposition, au mois d'août 2016, au moins 21 militaires des FARDC et sept agents de la PNC ont été condamnés pour des actes constitutifs de violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC, ainsi que l'ouverture de plusieurs procès concernant des dossiers prioritaires, notamment celui de six combattants des ADF devant la Cour militaire opérationnelle à Beni où le procès devant la Cour militaire du Sud-Kivu, du Major Mayumba et de six autres accusés, dans le cadre du massacre de Mutarule des 6 et 7 juin 2014.